



Réseau thématique soutenu par le FRQS

PARTENARIAT OPHQ-REPAR 2022-2023

Thématique : Déterminants et obstacles à la participation sociale

LETTRE D'INTENTION

Date limite de dépôt de la lettre d'intention : **7 mars 2022 à 16 h**

Contexte

Le REPAR encourage la poursuite d'activités de recherche à caractère social en complémentarité avec celles développées traditionnellement dans le cadre des programmes d'adaptation-réadaptation. La thématique de ce partenariat fait davantage référence à des activités de recherche sur les facteurs de l'environnement physique et social comme déterminant d'une pleine participation sociale. À cet égard, cette thématique rejoint les orientations ministérielles en déficience physique dont l'objectif est le **développement de l'autonomie personnelle, sociorésidentielle, sociale et professionnelle** des personnes ayant une déficience auditive, du langage et de la parole, motrice ou visuelle qui nécessitent des interventions dans le domaine des services sociaux.

La participation sociale des personnes ayant une déficience physique comme finalité de l'ensemble des interventions d'adaptation-réadaptation et leur maintien dans le milieu de vie naturel justifie donc que la recherche s'intéresse aux facteurs environnementaux qui risquent de positivement influencer ces objectifs. Certains de ces facteurs, tels que l'aménagement d'environnements accessibles ou le développement de politiques sociales ont le potentiel d'avoir une influence simultanée sur plusieurs types de clientèles (auditive, du langage et de la parole, motrice ou visuelle).

Cette thématique est développée depuis 2009 par un partenariat majeur avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Particulièrement, ce partenariat cible des activités de recherche en lien avec la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* adoptée, en juin 2009, par le gouvernement du Québec. L'adoption de cette politique est une première au Québec et démontre l'engagement du gouvernement en faveur de l'atteinte de son but qui est la participation sociale des personnes handicapées¹.

Ce partenariat s'inscrit aussi dans le cadre de l'initiative de recherche intersectorielle en adaptation-réadaptation et intégration sociale intitulée *Vers une société québécoise plus inclusive*. Le but de cette initiative qui est de « favoriser la création d'environnements physiques et sociaux plus inclusifs pour les personnes ayant des incapacités » est ainsi en concordance avec la politique *À part entière*.

Plus précisément, les projets de recherche doivent s'intéresser à des environnements et à des innovations inclusives qui permettent aux personnes handicapées, quels que soient leurs besoins, de prendre une part active à la société au même titre que toutes les autres personnes. Ainsi, les projets de recherche visant un environnement adapté spécifiquement réservé aux personnes handicapées ne font pas l'objet de cet appel de propositions.

¹ « Personne handicapée » : toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Définition selon la «Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale».

Thématiques ciblées

La politique *À part entière* comporte trois défis à relever qui permettraient d'accroître la participation sociale des personnes handicapées :

- 1) Société inclusive avec comme priorités :
 - Agir contre les préjugés et la discrimination ;
 - Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance ;
 - Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacle ;
 - Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales ;
 - Aménager des environnements accessibles
- 2) Société solidaire et plus équitable avec comme priorités :
 - Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille ;
 - Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap ;
 - Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services ;
- 3) Société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille
 - Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services ;
 - Soutenir l'exercice des rôles familiaux, sociaux et professionnels des familles ;
 - Rendre accessible aux personnes handicapées et leur famille des services structurés d'accompagnement.

Le partenariat OPHQ-REPAR fait donc un appel de propositions de recherche en lien avec les différentes priorités d'intervention énoncées dans la politique *À part entière*. Cette connaissance accrue des principaux obstacles à la participation sociale des personnes ayant une déficience physique et des pistes de solutions visant à les réduire devrait, notamment, éclairer l'OPHQ et les différents partenaires gouvernementaux ou du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées dans la mise en œuvre des actions intersectorielles et des autres engagements prévus en lien avec la politique.

Les personnes ou équipes intéressées à présenter des projets pour répondre à l'initiative de ce partenariat sont encouragées à prendre connaissance de la politique à partir du lien :

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/loi-et-politiques/politique-a-part-entiere.html>

À titre d'exemples, les propositions de recherche pourraient permettre :

1. De dégager des pistes d'interventions afin d'améliorer les conditions de vie des personnes, dont la réduction de leur isolement social ;
2. D'améliorer l'accès aux services ou à des environnements accessibles (logement, transport, communication, etc.) afin de permettre aux personnes ayant une (des) déficience (s) physique (s) et à leur famille d'obtenir une meilleure réponse à leurs besoins essentiels et de réaliser leurs rôles sociaux ;
3. De développer des indicateurs de résultats relatifs à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et à leur participation sociale.

Critères d'admissibilité

Un comité conjoint de l'OPHQ et REPAR examinera l'adéquation des propositions aux objectifs de l'appel de propositions. Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité sera rejetée et la lettre d'intention ne sera donc pas évaluée.

Les projets retenus auront les critères suivants :

- 1) Le demandeur principal doit être un membre régulier (chercheur) du REPAR ;
(Note : dans l'éventualité où le demandeur n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite un mois avant de déposer la lettre d'intention.)
- 2) Avoir une version à jour de son CV dans son profil de membre du REPAR. Seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSNG ou CRSH est accepté.
- 3) Le demandeur principal a présenté un seul projet à titre de chercheur principal dans les programmes du REPAR pour le présent concours (2022-2023). Dans le cadre de ce concours (OPHQ-REPAR), le demandeur principal ne peut soumettre plus d'une demande comme demandeur principal. Également, le demandeur principal et les codemandeurs peuvent soumettre un maximum de deux demandes au total dans le cadre du présent concours.
- 4) Le demandeur principal ne détient pas une subvention de ce programme pour un projet en cours.
- 5) Le demandeur principal ne détient pas une subvention ou une bourse du REPAR ou de tout autre organisme subventionnaire pour le même projet ou un projet similaire ou corolaire (le comité d'évaluation pourra demander des précisions au besoin).
- 6) Le projet fait appel à un réseautage provincial qui inclut des acteurs ou partenaires du milieu des personnes handicapées.
- 7) Le projet répond aux objectifs de l'appel de propositions en matière d'amélioration de la participation sociale.
- 8) La proposition est une nouvelle initiative et non un renouvellement ou une continuation de projets en cours.

Critères d'évaluation de la lettre d'intention

- 1) Faisabilité :
 - Faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles, de l'accessibilité des participants (recrutement), du montant, de l'échéancier et de la durée de la subvention : dans ce contexte, la proposition expose un plan réaliste pour mettre en œuvre et conclure le projet.
 - Prévisions budgétaires réalistes et ventilation budgétaire adéquate : Le budget demandé est justifié pour que les activités proposées puissent être réalisées et permettre l'atteinte des objectifs.
- 2) Réseautage
 - Expertise et complémentarité du réseautage : Les membres de l'équipe possèdent les expertises scientifiques et cliniques complémentaires requises pour la réalisation du projet (méthodologies, expertises, domaines de recherche...).
 - Nouvelles et pertinentes collaborations : création de nouvelles collaborations qui sont pertinentes et requises pour le projet : les nouvelles collaborations qui sont créées sont pertinentes et requises pour le projet.
 - Partenariat avec les milieux de la réadaptation : le projet fait appel à un réseautage provincial qui devrait inclure des acteurs ou partenaires du milieu des personnes ayant des incapacités.
 - Plan de transfert des connaissances vers les milieux de pratique, les décideurs et/ou les clients clair et approprié.
- 3) Arrimage avec les objectifs stratégiques du REPAR et les objectifs du programme OPHQ-REPAR

- Pertinence du projet par rapport à la [mission et aux objectifs stratégiques](#) du REPAR : la pertinence du projet en lien avec la mission et les objectifs stratégiques est bien démontrée.
- Pertinence du projet par rapport au programme OPHQ-REPAR : le projet répond adéquatement aux objectifs du programme.
- Effet structurant du projet pour le REPAR : les liens du projet avec les objectifs stratégiques sont clairement démontrés.
- Pertinence et originalité du projet par rapport aux priorités définies dans la politique *À part entière*. Liens évidents entre le projet proposé et la politique *À part entière*. *Ce critère est très important pour l'OPHQ et doit donc être clairement exposé.*

Présentation de la lettre d'intention

La lettre d'intention est soumise via la plateforme extranet du REPAR ([soumission de la lettre d'intention](#)) en remplissant le formulaire du programme OPHQ-REPAR — lettre d'intention et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section « Description » du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une lettre d'intention** (**maximum de 2 pages**, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm)
- Un échéancier et une ventilation du budget pour l'utilisation de la subvention (max. 2 pages)

** La lettre d'intention doit présenter les éléments suivants :

- Une description claire d'un objectif réaliste, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée et du plan d'analyse.
- Une démonstration de la faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles ainsi que de l'échéancier et du budget.
- Le besoin et la justification du financement du projet en fonction de son impact dans les milieux de pratique.
- Le projet fait appel à un réseautage provincial et inclut des partenaires du milieu des personnes ayant des incapacités.
- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport aux objectifs du programme OPHQ-REPAR et à la participation sociale des personnes handicapées pour une société plus inclusive. Les chercheurs doivent clairement mettre en évidence les liens entre leur projet et la politique *À part entière*.
- La description de l'arrimage du projet proposé avec les [objectifs stratégiques](#) du REPAR.
- Un plan de transfert et/ou d'appropriation des connaissances clair et approprié.

Les CV de tous les membres de l'équipe **doivent être joints au profil du membre de l'équipe via l'extranet du REPAR**. Uniquement ces CV seront pris en compte par le comité d'évaluation. Seuls les CV des membres invités (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés. Pour les chercheurs, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSNG ou CRSH est accepté.

Pour les partenaires (ex. : patients, organismes communautaires, associatifs, etc.), collaborateurs et cliniciens, une lettre les présentant et décrivant leur rôle et leur contribution au projet de recherche est requise (max. une page).

Montant de la subvention

Le financement maximal alloué par demande est de 40 000 \$, non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, suivant la date de la dernière signature d'une entente de subvention de l'OPHQ, **sans possibilité de prolongation.**

Date limite pour la réception de la lettre d'intention

Les lettres d'intention doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission de la lettre d'intention](#)) au plus tard le **7 mars 2022 à 16 h.**

La décision du comité d'évaluation de la pertinence de la lettre sera envoyée à tous les demandeurs environ trois semaines après le dépôt. Les demandeurs dont la lettre aura été acceptée recevront des informations plus détaillées pour soumettre leur proposition complète dans un délai d'environ six à huit semaines.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca).